

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

RISQUES DE DÉBORDEMENTS DE COURS D'EAU DANS PLUSIEURS RÉGIONS DU QUÉBEC LE BAC INFORME LES ASSURÉS

Montréal, le 8 janvier 2008 — Le redoux et les précipitations des derniers jours pourraient contribuer au gonflement et au débordement de cours d'eau dans plusieurs régions du Québec. À ce sujet, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) tient à rappeler aux résidents des zones à risque que la majorité des contrats d'assurance habitation ne comportent pas de garantie couvrant les dommages causés par les inondations. En revanche, les dommages causés par l'infiltration d'eau ou le débordement ou le refoulement des égouts sont couverts dans certains contrats d'assurance habitation par une garantie additionnelle communément désignée « *Assurance complémentaire des dommages d'eau* ».

Les dommages causés aux véhicules automobiles sont couverts, à condition bien sûr que l'assuré ait acheté la protection « *Tous risques* », « *Accident sans collision ni versement* » ou encore la protection « *Risques spécifiés* » qui inclut les dommages causés par la crue des eaux.

Prévenir les dommages

La population est invitée à prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger ses biens et d'éviter toute aggravation des dommages, notamment :

- de s'assurer du fonctionnement de la pompe submersible; et
- de déplacer les biens de valeur (dont les appareils électroniques) sur les étages supérieurs.

Par ailleurs, en cas de dommages d'eau, le BAC en appelle aux sinistrés pour qu'ils retirent l'eau infiltrée, et qu'ils nettoient à fond leur résidence ou tout autre bâtiment touché de même que tous les biens contaminés afin d'éviter tout risque de contamination.

Advenant un sinistre, les personnes touchées sont invitées à communiquer dans les plus brefs délais avec leur assureur ou leur courtier pour vérifier l'étendue de leurs protections.

Centre d'information sur les assurances

Pour tout autre renseignement, le Centre d'information sur les assurances est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Les assurés peuvent ainsi obtenir des réponses à leurs questions en composant le 514 288-4321 ou le 1 877 288-4321 ou en visitant le site Web www.infoassurance.ca.

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale de l'industrie de l'assurance de dommages. Ses sociétés membres fournissent près de 95% de l'assurance privée souscrite pour les habitations, automobiles et entreprises au Canada.

– 30 –

Renseignements : Alexandre Royer
Conseiller en affaires publiques
Téléphone : 514 288-1563 poste 232
Tél. cellulaire : 514 953-0828